

(N° 13.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1897-1898.

**Projet de Loi contenant le Budget des Dotations
pour l'exercice 1898.**

*(Voir les n^{os} 102, III, session de 1896-1897, 3, III, et 32, session
de 1897-1898, de la Chambre des Représentants.)*

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1898, à la somme de quatre millions neuf cent quarante-six mille deux cents francs (4.946,200 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 23 décembre 1897.

Les Secrétaires,

G. WAROCQUÉ.

A. HUYSHAUWER.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

A. BEERNAERT.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1898.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
CHAPITRE I^{er}.				
1	Liste civile (fixée, en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	5,300,000 »	3,500,000 »	
2	Dotation de S. A. R. le Comte de Flandre	200,000 »		
CHAPITRE II.				
3	Sénat	210,000 »	210,000 »	
CHAPITRE III.				
4	Chambre des Représentants	942,800 »	942,800 »	
CHAPITRE IV.				
COUR DES COMPTES.				
5	Traitement des membres de la Cour	70,750 »	295,400 »	
6	— du personnel des bureaux	192,550 »		
7	Matériel et dépenses diverses	24,000 »		
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200 »		
9	Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou familles qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,600 »		
10	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service	5,500 »		
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. . . fr.				4,946,200 »